

# Règlement 2024

## Bagnoles Normandie Trail

### 1. Description des épreuves

**Samedi 28 septembre :**

	Ultra Trail		
<b>Distances</b>	100 km (Qualifier 100K)	100 km <u>Equipe de 2 personnes</u> Relai 1 : Château de Bagnoles – Château de Domfront : 41,4 km ; Relai 2 : Château de Domfront – Château de Bagnoles : 58,6 km	100 km <u>Equipe de 4 personnes</u> Relai 1 : Château de Bagnoles – Château de Domfront : 41,4 km ; Relai 2 : Château de Domfront – Le Gué Plat : 21,7 km ; Relai 3 : Le Gué Plat – Rochers de l'Ermitage : 22,4 km ; Relai 4 : Rochers de l'Ermitage - Château de Bagnoles : 14,5 km
<b>Dénivelé</b>	2000 d+	Relai 1 : 730 d+ Relai 2 : 1270 d+	Relai 1 : 730 d+ ; Relai 2 : 550 d+ Relai 3 : 450 d+ ; Relai 4 : 270 d+
<b>Catégories</b>	D'Espoirs (2003-2005) à Masters (1990 et avant)		
<b>Heures de départ</b>	4h00		
<b>Tarif</b>	60€	35€ par personne soit 70€ au total pour 2 personnes	20€ par personne soit 80€ au total pour 4 personnes
<b>Nbre maxi inscrits</b>	200		
<b>Barrières horaires</b>	17h		
<b>Barrières intermédiaires et Ravitaillements</b> 6 (dont 1 point d'eau et 1 à l'arrivée)	Ravito 1 Belle Arrivée : 18,5 km 6h45 Ravito 2 Château Domfront : 41,4 km 10h15 Ravito 3 Le Gué Plat : 63,1 km 13h45 Ravito 4 Rochers de l'Ermitage : 85,5 km 17h30 Ravito 5 (eau) Gîte de la Passée : 97,2 km (pas de barrière) Ravito 6 Château de Bagnoles : Arrivée 21h00		
<b>Retrait des dossards</b>	Vendredi de 19h à 21h et Samedi de 3h à 3h45		

	Marche Nordique chronométrée	Semi-Maratrail	Maratrail	Marche Nordique chronométrée
<b>Distances</b>	42 km	21 km (Qualifier 20K)	42 km (Qualifier 50K)	21 km
<b>Dénivelé</b>	700 d+	400 d+	700 d+	400 d+
<b>Catégories</b>	Classement scratch	De Juniors (2006-2007) à Masters (1990 et avant)	D'Espoirs (2003-2005) à Masters (1990 et avant)	Classement scratch
<b>Heures de départ</b>	9h00	13h45	8h45	14h00
<b>Tarifs</b>	25€	20€	30€	15€
<b>Nbre maxi inscrits</b>	/	500	300	/
<b>Barrières horaires</b>	9h30	3h	7h	5h
<b>Ravitaillements</b>	4 (dont 1 point d'eau et 1 à l'arrivée)	3 (dont 1 point d'eau et 1 à l'arrivée)	4 (dont 1 point d'eau et 1 à l'arrivée)	3 (dont 1 point d'eau et 1 à l'arrivée)
<b>Retrait des dossards</b>	Vendredi de 19h à 21h Le jour même De 7h45 à 8h45	Vendredi de 19h à 21h Le jour même De 12h30 à 13h30	Vendredi de 19h à 21h Le jour même De 7h30 à 8h30	Vendredi de 19h à 21h Le jour même De 12h45 à 13h45

## Dimanche 29 septembre :

	Trail Découverte	Marche Nordique / Randonnée	Défi Kid
<b>Distances</b>	8 km	8 km	De 800 à 2400 m
<b>Dénivelé</b>	200 d+	200 d+	
<b>Catégories</b>	De Cadets (2008-2009) à Masters (1990 et avant)	Sans classement	Ecole Athlétisme 800m (2016-2018 - sans classement) Poussins 800m (2014-2015) Benjamins 1 600m (2012-2013) Minimes 2 400m (2010-2011)
<b>Heures de départ</b>	9h30	9h45	A partir de 11h
<b>Tarifs</b>	8€	8€	2€
<b>Nbre maxi inscrits</b>	/	/	/
<b>Barrières horaires</b>	1h15	2h15	/
<b>Ravitaillements</b>	1 à l'arrivée	1 à l'arrivée	1 à l'arrivée
<b>Retrait des dossards</b>	Vendredi de 19h à 21h Le jour même de 8h15 à 9h15	Vendredi de 19h à 21h Le jour même de 8h15 à 9h30	Vendredi de 19h à 21h Le jour même de 9h45 à 10h45

## 2. Conditions générales

---

Le retrait des dossards se fera dans les communs du château.

Les départs et arrivées se font devant le Château Hôtel de Ville de Bagnoles de l'Orne Normandie.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des éventuelles modifications de parcours.

Les concurrent(e)s s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

Les parcours empruntent en majorité les circuits balisés de la Station On Piste.

**En cas de force majeure, pour des raisons de sécurité et/ou de contraintes sanitaires, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes de ravitaillement et de pointage sans préavis.**

**ATTENTION :** quelle que soit l'épreuve, certains tracés passent sur des chemins privés qu'il n'est pas permis d'emprunter en dehors du jour de la course.

## 3. Conditions d'inscription des concurrent(e)s

---

### 3.1 Dates & procédures

Les inscriptions se feront sur le site : [Bagnoles Normandie Trail - Inscriptions 123GO](#)

- Ouverture des inscriptions en ligne : **Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 14H00**
- Clôture des inscriptions en ligne : **Mardi 24 septembre 2024 à 18H00, dans la limite des places disponibles.**
- Paiement par CB (paiement sécurisé)
- Vous devez être en possession de votre certificat médical conforme ou de votre licence 2024/2025 à annexer immédiatement en pièce jointe lors de la procédure d'inscription en ligne.
- **Votre inscription ne sera définitive qu'après réception de votre paiement et de l'envoi immédiat de votre certificat médical ou de votre licence valide.**
- Les personnes ayant un dossier incomplet (manque paiement et/ou de certificat médical/licence valide au 24 septembre 2024 à 18H, ne seront pas inscrites à Bagnoles Normandie Trail et ne pourront pas retirer leur dossard pour participer aux épreuves.  
(cf 3.3 Annulation d'engagement/Remboursement).

Rappel : votre inscription est strictement personnelle et rattachée à votre compte. En cas d'empêchement, celle-ci ne peut être ni vendue, ni rétrocédée.

**Aucune inscription ne se fera par courrier ou par mail.**

**1€ par inscription reversé à une association caritative**

Si l'une des courses est prématurément complète, les inscriptions à cette course seront clôturées avant le 24 septembre 2024.

Une information sera alors transmise sur le site de réservation : [Bagnoles Normandie Trail - Inscriptions 123GO](#)

### **3.2 PPS, certificat médical ou licence**

**Dans la cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022, visant à rendre plus accessible la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place le Parcours Prévention Santé.**

**Qu'est-ce que le Parcours Prévention Santé (PPS) ?**

Le PPS (Parcours Prévention Santé) est un dispositif mis en place par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) au cours de l'année 2023, s'adressant à tous les coureurs majeurs souhaitant prendre part à une course chronométrée jusque-là soumise à la validation d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du sport en compétition.

Ce parcours en ligne propose un contenu pédagogique sous forme de texte et de 4 vidéos abordant plusieurs thématiques du sport santé afin de sensibiliser aux risques, aux précautions à prendre, aux bonnes attitudes à adopter et aux recommandations des professionnels liés à la pratique de la course à pied.

Après de chaque vidéo, le coureur répond à une auto évaluation liée au thème abordé.

A la fin du parcours, il se voit remettre une attestation au format PDF, valable 3 mois avec numéro d'identification unique, qu'il pourra déposer sur son site d'inscription ou présenter lors de son retrait de dossard.

**Où remplir mon Parcours Prévention Santé (PPS) ?**

Pour remplir un PPS, le coureur peut se rendre directement sur le site <https://pps.athle.fr/>

**Puis-je toujours m'inscrire avec un certificat médical ?**

Le PPS a pour vocation de se substituer au certificat médical.

Cela signifie que les certificats médicaux ne seront bientôt plus recevables pour participer à une course chronométrée.

<b>ETAPE n°1 :</b> <i>A quelle période correspond ma date d'ouverture des inscriptions ?</i>	<b>ETAPE n°2 :</b> <i>A quelle période se déroule mon événement ?</i>	<b>ETAPE n°3 :</b> <i>Quelle est la réglementation applicable ?</i>
Avant le 1 <sup>er</sup> avril 2024	> Avant le 1 <sup>er</sup> avril 2024 > A partir du 1 <sup>er</sup> avril 2024	Certificat médical * Certificat médical OU Parcours Prévention Santé FFA
A partir du 1 <sup>er</sup> avril 2024	> Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 août 2024 > A partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2024	Certificat médical OU Parcours Prévention Santé FFA Parcours Prévention Santé FFA

\* Du 15 janvier au 31 mars 2024, les organisateurs sélectionnés par la FFA pourront utiliser le PPS (phase de test).

La mise en place du PPS se fait de manière progressive, et la FFA prévoit une période de cohabitation pendant laquelle les certificats médicaux seront encore acceptés, et ce, jusqu'au 31 août 2024 inclus.

Au-delà de cette date, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 inclus, les coureurs devront présenter un PPS valide pour prendre part à la compétition.

**Ces documents seront conservés par l'organisation.**

**ATTENTION :** Aucune inscription ne sera validée sans votre certificat médical ou en de l'absence votre PPS ou si votre document est périmé ou falsifié.

### 3.3 Annulation/Remboursement

#### 3.3.1 *Du fait du participant*

**Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement doivent être justifiées par un certificat médical et devront nous parvenir avant le 24 septembre 2024.**

Pour un désistement non médical enregistré :

**Avant le 28 juillet 2024 : 70% du montant de l'inscription vous seront remboursés.**

**Avant le 24 septembre 2024 : 50% du montant de l'inscription vous seront remboursés.**

*Les remboursements seront traités, au plus tard 2 mois après l'épreuve.*

**ATTENTION :** Après le 24 septembre 2024, plus aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

**IMPORTANT :** si nous ne recevons pas votre certificat médical conforme ou la photocopie de votre licence en cours de validité **avant la clôture des inscriptions en ligne le 24 septembre 2024 à 18h**, votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.

#### 3.3.2 *Du fait de l'organisateur*

L'organisation rembourserait l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...) ou en cas de crise sanitaire empêchant le déroulement de la manifestation...

Toutefois, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, le Comité d'organisation de Bagnoles Normandie Trail se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation, de modifier les tracés ou distances sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## 4. Catégories 2024-2025

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	VE	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
Espoirs	ES	2003 à 2005
Juniors	JU	2006 et 2007
Cadets	CA	2008 et 2009
Minimes	MI	2010 et 2011
Benjamins	BE	2012 et 2013
Poussins	PO	2014 et 2015
Ecole D'Athlétisme	EA	2016 à 2018

Détail des catégories Masters	CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
	Masters H et F	M0	1990 - 1986
		M1	1985 - 1981
		M2	1980 - 1976
		M3	1975 - 1971
		M4	1970 - 1966
		M5	1965 - 1961
		M6	1960 - 1956
		M7	1955 - 1951
		M8	1950 - 1946
		M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant	

## 5. Dossards

**Le retrait des dossards se fera dans les communs du château. Chaque concurrent devra venir retirer personnellement son dossard, en présentant une pièce d'identité avec photo, après émargement.**

- Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de celle-ci, il doit être porté **sur la poitrine ou le ventre** et doit être **visible en permanence et en totalité** durant toute la course. Il doit toujours être mis **au-dessus de tout vêtement** et **ne doit en aucun cas être fixé sur le sac ou sur une jambe**. Le nom et le logo des partenaires éventuels **ne doivent être ni modifiés, ni cachés**. Si tel n'est pas le cas, **vous risquez une pénalité de 1 heure** (Cf 8. Pénalités).

**Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance** (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et bien l'attacher afin qu'il soit toujours visible.

Le dossard est votre laissez-passer. Il est nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, salle de repos, douches, aires de dépôt et de retrait des sacs.

**ATTENTION :** En cas d'empêchement, **un concurrent ne peut ni vendre, ni rétrocéder son dossard à quelqu'un d'autre** (cf 3.3 Annulation/remboursement). S'il ne respecte pas ce point, sa responsabilité envers la personne qui prend son dossard et participe à la course dans ces conditions (sans certificat médical valide) est engagée.

## 6. Équipement obligatoire

Matériel obligatoire	Ultra Trail 100 km et relai 1	Maratrail 42 km et Relai 2 (équipe de 2 100 km)	Marche Nordique Chronométrée 42 km	Semi-Maratrail 21 km et Relai 2, 3 et 4 (équipe de 4 100 km)	Marche Nordique Chronométrée 21 km	Marche Nordique 8 km	Randonnée 8 km	Trail Découverte 8 km	Défi Kid De 800 m à 2400 m

Pièce d'identité*	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Téléphone portable*	X	X	X	X	X	X	X		
Trace GPS sur téléphone* ou montre	X	X	X	X					
Sac de course*	X	X	X						
Réserve d'eau	1.5 L	1 L	1 L	0.5 L	0.5 L	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé
Réserve alimentaire	X	X	X						
Sifflet	X	X	X						
Couverture de survie	X	X	X						
Gobelet individuel	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bande elasto de 6 ou 8 cm de largeur	X	Conseillé	Conseillé						
Lampe frontale ou ventrale	X								
Piles de rechange ou chargeur usb	X								
Brassard rétro réfléchissant	X								
Coupe-vent	X								
Bâtons de marche nordique			X		X	X			

\*Pièce d'identité pour la remise des dossards.

\*Le téléphone portable doit être adapté au réseau français.

\*Sac de course : tout sac pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire, sac à dos, ceinture-banane, camelback...

Ce matériel est rendu obligatoire par l'organisation en fonction des risques identifiés au moment de l'édition du présent règlement. Ainsi, en complément du matériel obligatoire, le participant est tenu de s'équiper personnellement en tenant compte des conditions météo (vêtements, protection solaire...), de ses propres difficultés et des particularités du parcours.

## 7. Contrôles

### 7.1 Postes de pointage

Des postes de pointage pourront être répartis le long des parcours 100 km et 42 km.

L'emplacement de certains autres postes de pointages appelés les points de contrôle ne sera pas communiqué.

**Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou pointages sera pénalisé** (cf 8. Pénalités).

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers pourra demander le crédit du retard au PC Course (après accord du directeur de course).

### 7.2 Matériel obligatoire

Durant toute la course (du retrait du dossard à l'arrivée), le contenu du sac pourra être contrôlé par l'organisation et tout article manquant entraînera une pénalité (cf 8. Pénalités).

### 7.3 Anti-dopage

En cas de contrôle anti-dopage prévu par l'AFLD sous contrôle de la FFA, le coureur devra se conformer aux règles en vigueur.

## 8. Pénalités

Les membres de l'organisation et les commissaires présents sur tout le parcours ont aussi pour mission de signaler tout manquement au règlement. **Toute infraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité suivant le barème ci-dessous :**

- **Pénalité 1 heure :**

- Non possession d'un article obligatoire (cf 6. Equipement obligatoire) = 1h par objet manquant et maximum 3h de pénalités

- Assistance volante de "type lièvre" (cf 10.2 Assistance personnelle)
- Accompagnement sur le parcours sauf sur les 2 derniers km du parcours (cf 10.2 Assistance Personnelle)
- Non-respect du parcours (pénalité d'1H + temps du parcours non effectué)
- Dossard non visible (quel que soit l'équipement vestimentaire) et porté ailleurs que sur le torse/ventre.

- **Pénalité 3 heures :**

- Absence d'un pointage sur l'Ultra Trail 100 km

- **Disqualification :**

- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- Refus de contrôle du matériel obligatoire
- Absence de sac de course pour L'Ultra Trail 100km
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage

## 9. Abandon

---

### 9.1 Abandon

**En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone** au numéro qui sera précisé sur le dossard. Il devra alors remettre son dossard et sa puce à un membre de l'organisation.

**En cas d'abandon suite à une blessure** avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical mettra en œuvre les moyens adaptés.

### 9.2 Rapatriement

Les navettes parcourant le circuit par les routes accessibles seront chargées de rapatrier les abandons vers l'arrivée. La prise en charge par les navettes se fera principalement à partir des postes de pointage prévus. Compte tenu de la distance à parcourir, le temps d'attente peut être plus ou moins long.

Le concurrent qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation ou qui ne respecte pas le code de la route, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

## 10. Assistance

---

### 10.1 Assistance Médicale

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

## 10.2 Assistance personnelle

Une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur certains postes de ravitaillement ou de pointage, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage.

Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne à la fois, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres.

Assistance possible sur les postes suivants :

- **Ultra Trail 100 km**

**En dehors de ces distances/zones, l'assistance sur le parcours est formellement interdite.**

**Toute assistance « volante » de type « lièvre », accompagnateurs, « porteurs d'eau », vélos, est rigoureusement interdite, sous peine d'une pénalité (cf 8. Pénalités).**

Les commissaires présents sur le parcours veilleront en particulier à ce que ce point soit respecté.

Dans un souci d'équité nous veillerons attentivement à ce que les conditions de course soient les mêmes pour tous les participants.

## 11. Assurance

---

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance contre le risque de perte de revenus en cas d'accident entraînant une incapacité de travail temporaire ou permanente, partielle ou totale. La responsabilité de l'organisation sera dérogée après abandon ou disqualification.

## 12. Boisson et Nourriture

---

Des postes de ravitaillement (boissons, nourriture de type course) sont prévus pour les participants.

En dehors ces postes de ravitaillement, les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leurs propres boissons et leurs réserves alimentaires.

## 13. Environnement et respect

---

Les parcours se trouvent sur la forêt domaniale des Andaines. Notre évènement est conventionné avec l'ONF qui nous autorise à les emprunter sous certaines conditions.

En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage excessif, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets, le respect du tracé dans les zones humides (cf 8. Pénalités).

En cas de pollution ou de dégradation des sites par un concurrent ou son assistance, celui-ci pourra se voir disqualifié.

**Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.**

**Respectons la nature !**

## 14. Sécurité

---

Les suiveurs, accompagnateurs, familles doivent veiller à ne pas se garer devant le balisage qui permet aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité.

## 15. Droit à l'image & Données personnelles

---

Par leur inscription, les concurrent(e)s autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant en faisant la demande à : [normandiecap@msn.com](mailto:normandiecap@msn.com)

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de Bagnoles Normandie Trail pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant(e) avant, pendant ou après l'évènement toutes les informations liées à sa participation.

## 16. UTMB® Word Series Qualifier

---

Qu'est-ce qu'un UTMB® World Series Qualifier ?

Un UTMB® World Series Qualifier permet aux coureurs d'actualiser leur UTMB® Index dans la catégorie correspondante (20K, 50K, 100K ou 100M) et de bénéficier de conditions d'accès privilégiées aux courses des UTMB® World Series Events ou Majors. Les conditions d'accès privilégiées correspondront à :

- Une période de pré-inscription exclusive
- Les meilleurs tarifs possibles
- Un accès à l'ensemble des places disponibles sur la base du premier inscrit, premier servi

*\*Dans le cas d'une course qui met un place un tirage au sort car elle affiche complet chaque année, le tirage au sort sera uniquement accessible aux détenteurs d'un UTMB® Index valide.*

L'Ultra Trail 100 km permet aux coureurs d'actualiser leur UTMB® Index dans la catégorie 100K.

Le Maratrail 42 km permet aux coureurs d'actualiser leur UTMB® Index dans la catégorie 50K.

Le Semi-Maratrail 21 km permet aux coureurs d'actualiser leur UTMB® Index dans la catégorie 20K.

## 17. Mise Hors Course

---

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

Un(e) concurrent(e) exclu(e) ne pourra pas s'inscrire aux éditions suivantes.

## 18. Classements

---

**Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle.** En plus du classement général, un classement sera établi par catégorie (cf art.19 Lots & remise des prix). Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir de puces électroniques.

## 19. Lots & Remise des Prix

LOTS/EPREUVE INDIVIDUEL		Ultra Trail 100 km	Maratrail 42 km	Marche Nordique Chronométrée 42 km	Semi-Maratrail 21 km	Marche Nordique Chronométrée 21 km	Marche Nordique 8 km	Randonnée 8 km	Trail Découverte 8 km	Défi Kid De 800 m à 2400 m
<b>LOT A TOUS LES PARTICIPANTS</b>		X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>SCRATCH</b>	1 <sup>er</sup> HOMME	X	X	X	X	X			X	
	1 <sup>ère</sup> FEMME	X	X	X	X	X			X	
	2 <sup>ème</sup> HOMME	X	X	X	X	X			X	
	2 <sup>ème</sup> FEMME	X	X	X	X	X			X	
	3 <sup>ème</sup> HOMME	X	X	X	X	X			X	
	3 <sup>ème</sup> FEMME	X	X	X	X	X			X	
<b>PAR CATEGORIE*</b>	1 <sup>er</sup> HOMME	X	X		X				X	
	1 <sup>ère</sup> FEMME	X	X		X				X	
<b>Médaille FINISHER</b>		X	X	X	X	X	X	X	X	X

\*non cumulable avec le lot scratch. Récompenses aux catégories « Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters ».

LOTS/EPREUVE EQUIPE		Ultra Trail 100 km (Equipe de 2)	Ultra Trail 100 km (Equipe de 4)
<b>LOT A TOUS LES PARTICIPANTS</b>		X	X
<b>SCRATCH</b>	1 <sup>er(e)</sup>	X	X
	2 <sup>ème</sup>	X	X
	3 <sup>ème</sup>	X	X
<b>Médaille FINISHER</b>		X	X

- La cérémonie protocolaire ne pourra avoir lieu que lorsque les podiums seront complets.
- Les récompenses ne sont pas cumulables.